



Assemblée générale

Distr. : Générale
29 juin 2010
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Soixante-et-unième session

Genève, 4-8 octobre 2010

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

**Budgets-programmes, gestion, contrôle financier
et administratif**

Rapport de la quarante-septième réunion du Comité permanent (2-4 mars 2010)

Rapport du Comité permanent

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour de la quarante-septième réunion et du Programme de travail pour 2010	2-3	3
III. Activités régionales et programmes globaux	4-29	3
A. Afrique	5-7	3
B. Asie et Pacifique	8-11	4
C. Europe.....	12-14	5
D. Amériques.....	15-17	6
E. Moyen-Orient et Afrique du Nord	18-22	7
F. Programmes globaux et partenariats	23-25	8
G. Préparation et réponse du HCR aux situations d'urgence en 2009 et 2010	26-28	9
H. Evaluation des besoins globaux : établissement de priorités	29-31	9
IV. Protection internationale : présentation du thème de l'enregistrement des naissances	32-34	10
V. Exposé sur le Dialogue du Haut Commissaire en 2009 sur les défis pour les personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain	35-37	11
VI. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines	38-49	12
A. Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la comptabilité de 2008 et des années antérieures	38-40	12
B. Exposé sur le processus de changement de structure et de gestion.....	41-43	12
C. Exposé sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général.....	44-46	13
D. Exposé sur les progrès vers la parité dans la dotation en personnel du HCR .	47-49	14
VII. Budgets-programmes et financement	50-51	14
VIII. Questions diverses.....	52	15
Annexes		
I. Décision sur les Budgets-programmes et le financement en 2010.....		16
II. Suites à donner.....		17

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Peter Woolcott (Australie), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux nouvelles délégations, soit l'Azerbaïdjan, le Congo, l'Iraq et la Lettonie. Le Tchad, El Salvador, la Jamahiriya arabe libyenne et le Panama ont également été admis en tant qu'observateurs au cours de cette réunion. Le Vice-Président, Son Excellence l'Ambassadeur Hisham Badr (Egypte), préside la réunion pour l'étude du point 6 a) de l'ordre du jour.

II. Adoption de l'ordre du jour de la quarante-septième réunion et du Programme de travail pour 2010

2. L'*Ordre du jour* pour la réunion (EC/61/SC/CRP.1/Rev.1 en anglais et EC/61/SC/CRP.1 en français) est adopté. Le *Programme de travail du Comité permanent pour 2010* (EC/61/SC/CRP.2), tel qu'approuvé par la réunion de planification du 11 décembre 2009, est également adopté.

3. Le Haut Commissaire adjoint se présente au Comité et fait quelques remarques liminaires.

III. Activités régionales et programmes globaux

4. Le Haut Commissaire assistant pour les opérations présente ce point. Elle souligne deux tendances : i) la complexité croissante de l'environnement opérationnel du HCR, marquée par une diminution de l'espace humanitaire et l'accroissement des menaces contre la sécurité des bénéficiaires et du personnel ; et ii) l'élargissement de la portée des activités du Haut Commissariat, au-delà des schémas traditionnels, notamment le travail sur les questions d'apatridie, l'assistance dans les situations de déplacement intérieur, la mise en œuvre de la politique concernant les réfugiés urbains et la réponse aux requêtes liées aux catastrophes naturelles. Elle souligne qu'afin de rester efficace et d'éviter d'être paralysée par les défis contemporains, l'action du HCR se doit d'être ponctuelle et orientée vers les résultats. Dans des situations à haut risque, comme en Afghanistan et au Pakistan, le Haut Commissaire assistant souligne la nécessité de créer des capacités parmi les partenaires nationaux et locaux, en réduisant la présence du HCR sans compromettre la fourniture des services.

A. Afrique

5. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique souligne les développements positifs ainsi que les préoccupations majeures ayant marqué les opérations en Afrique au cours de l'année écoulée. Des progrès ont été accomplis dans la poursuite de solutions globales pour un certain nombre de populations réfugiées en Afrique, y compris les populations venant d'Angola, du Burundi, du Libéria et du Rwanda. Eu égard à l'intégration sur place, le Directeur exprime tout particulièrement sa reconnaissance à la République-Unie de Tanzanie pour la naturalisation de 155 050 réfugiés burundais. Les activités ont déjà démarré dans un certain nombre de pays en vue de décrire la nature et l'ampleur des populations apatrides. Un autre développement positif est l'adoption de la Convention de l'Unité africaine pour la protection et l'assistance des déplacés internes en Afrique. Concernant les problèmes, le Directeur exprime sa grave préoccupation concernant la situation en Somalie et les camps de réfugiés surpeuplés au Kenya. En outre, il lance une

mise en garde sur le retrait prévu de la MINURCAT¹, ce qui mettrait gravement en péril la sécurité des populations concernées et des travailleurs humanitaires. Enfin, le Directeur mentionne que si la tradition de l'asile s'est maintenue en Afrique, on note toutefois une hausse inquiétante dans certains pays de la détention et du refoulement des demandeurs d'asile et des réfugiés.

6. Les délégations félicitent le HCR pour ses réalisations au niveau de la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés en Afrique et se félicite de l'appui et de l'assistance technique du HCR dans le renforcement des cadres nationaux et des capacités de protection. Une préoccupation générale s'exprime concernant la situation humanitaire du fait du conflit en Somalie et des camps surpeuplés au Kenya et un appui se dessine pour une planification pour imprévu de la part du HCR. En même temps, la nécessité d'une solution à l'intérieur de la Somalie est soulignée. Un certain nombre de délégations se font l'écho de la préoccupation du Directeur concernant la MINURCAT, compte tenu qu'il n'existe aucun autre plan pour assurer la sécurité des réfugiés, des déplacés internes et des opérations humanitaires. Les délégations sont encouragées par les développements récents dans la région du Darfour au Soudan mais demandent davantage de progrès concernant la remise en état des lieux de retour au Sud-Soudan. Plus généralement un appel est lancé pour une répartition équilibrée des ressources afin d'éviter une concentration dans un secteur et un appel aux gouvernements est lancé pour assurer un accès humanitaire sûr. Le HCR est encouragé à veiller à ce que ces opérations soient conduites en étroite coopération avec les gouvernements et à resserrer ses liens de partenariat avec l'Union africaine.

7. En réponse à une question concernant la sécurité au Darfour, le Directeur décrit l'éventail d'obstacles et de risques auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires, y compris les détournements de véhicules et la piraterie à main armée. Concernant la situation en République démocratique du Congo, le Directeur reconnaît la nécessité d'un réaménagement du mandat de la MONUC² et en particulier pour un renforcement de la protection civile. Concernant la Somalie, il souligne que la situation des réfugiés en Ethiopie n'est pas aussi grave que celle au Kenya. Le Directeur et le Haut Commissaire assistant chargé des opérations prennent acte des préoccupations exprimées par les délégations concernant la sécurité des populations prises en charge et du personnel du HCR.

B. Asie et Pacifique

8. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique souligne les défis majeurs et les principales priorités pour le HCR dans la région. Il s'agit notamment : l'érosion du régime de protection et de l'espace d'asile ; la difficulté de trouver des solutions aux situations de réfugiés prolongées ; la protection des réfugiés urbains et le rétrécissement global de l'espace humanitaire rendu particulièrement évident dans le cadre de mouvements migratoires mixtes. Il souligne également les questions relatives à la sécurité du personnel dans les zones à haut risque et la réponse aux catastrophes naturelles. La région Asie-Pacifique est caractérisée par un faible taux d'adhésion à la Convention de 1951. Le Directeur souligne l'environnement de travail difficile dans lequel opère le HCR en l'absence d'un cadre juridique de protection et d'une implication directe des gouvernements. Il demande le resserrement des liens de coopération régionale ainsi que l'harmonisation et l'adaptation des approches et des nouveaux partenariats.

¹ Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

² Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)

9. Dans leurs interventions, les délégations soulignent la nécessité d'un appui constant pour régler la situation complexe au Pakistan et en Afghanistan dans le cadre de préoccupations concernant l'accès non entravé aux zones touchées par le conflit. Des appels sont lancés pour appuyer l'assistance aux déplacés internes dans les deux pays et pour continuer à promouvoir les programmes de rapatriement librement consenti relatifs aux situations prolongées de réfugiés afghans au Pakistan et en République islamique d'Iran, qui doivent faire l'objet de priorités au niveau de l'évaluation des besoins globaux.

10. Plusieurs délégations regrettent les récents incidents de refoulement dans la région ainsi que l'absence d'accès international à quelques réfugiés renvoyés de force. Les conditions de vie de certains réfugiés de l'Etat du nord de Rakhine (Myanmar) et en particulier des personnes relevant de la compétence du HCR à l'extérieur des camps suscitent une inquiétude et les délégations ont demandé un renforcement de la protection et la poursuite de la recherche de solutions pour ce groupe. Les délégations se félicitent des progrès accomplis eu égard à la situation des déplacés internes à Sri Lanka et appuient la liberté sans réserve de mouvement pour les déplacés internes restant dans les camps. Un certain nombre de délégations se félicitent de la réinstallation de 26 000 réfugiés du Bhoutan au Népal et demandent des pourparlers afin de faciliter le rapatriement librement consenti. Certains pays d'accueil de réfugiés demandent une plus grande solidarité et un partage de la charge plus efficace, y compris pour l'assistance aux communautés accueillant les réfugiés. Concernant la question du rôle du HCR dans les catastrophes naturelles, compte tenu de l'expérience positive d'un projet pilote aux Philippines, une délégation recommande la constitution d'une capacité stand-by de réponse aux catastrophes naturelles dans tous les bureaux par pays et une autre propose une discussion plus approfondie sur ce thème dans le cadre d'une évaluation globale du module humanitaire ultérieurement cette année.

11. Le Directeur fait siennes les préoccupations des délégations concernant le retour forcé de réfugiés ; toutefois, il espère que l'accès humanitaire et les possibilités de réinstallation pour ces personnes permettront de trouver une issue à ce problème. Le Directeur remercie les pays ayant offert des places de réinstallation afin de trouver des solutions durables. Il convient qu'une attention plus rigoureuse doit être accordée aux différentes situations de réfugiés et de déplacés internes dans la région et souligne la nécessité d'une collaboration renforcée entre le HCR et les Etats afin de relever conjointement ces défis.

C. Europe

12. La Directrice du Bureau pour l'Europe rappelle que 40 pour cent des fonds du HCR ont été recueillis dans cette région, et 80 pour cent des demandes d'asile dans le monde industrialisé ont été déposées en Europe. Ce continent joue un rôle crucial dans l'établissement de normes en matière de droits et de pratiques d'asile. Elle précise ensuite cinq objectifs clés : i) la sauvegarde de l'espace pour la protection des réfugiés dans le contexte plus large de la gestion des migrations dans le cadre des préoccupations concernant son érosion en Europe ; ii) la nécessité d'établir et de maintenir des systèmes d'asile efficaces en mettant l'accent sur la qualité des décisions en matière d'asile ; iii) la promotion de solutions durables et la résolution de problèmes de réfugiés de longue durée, tels que ceux d'Europe du sud-est ; iv) la promotion de la responsabilité de l'Etat pour les déplacés internes, en prenant comme exemple la Géorgie ; et v) le renforcement des initiatives visant à prévenir et réduire les cas d'apatridie.

13. Plusieurs délégations déclarent apprécier tout particulièrement les efforts du HCR vers une solution au déplacement prolongé dans le sud-est de l'Europe ; l'établissement d'un centre de transit d'urgence pour faciliter la réinstallation ; l'assistance fournie au

niveau de la rédaction de la législation nationale sur l'asile ; et les conseils en matière de politique générale sur la migration et l'asile. D'autres délégations ont noté la nécessité d'une plus grande harmonisation des procédures d'asile et d'une coopération plus étroite entre les Etats ainsi que l'importance du rôle du HCR dans la sauvegarde de l'espace d'asile, y compris le principe du non refoulement, au sein de l'Union européenne. A cet égard, le HCR a été encouragé à poursuivre sa collaboration avec le Bureau européen d'appui à l'asile et à s'impliquer davantage dans le renforcement de la législation sur la gestion des frontières ainsi que sur les activités avec FRONTEX³ concernant les outils de formation, la compilation et l'analyse de données eu égard aux flux migratoires.

14. Dans ses réponses, la Directrice s'est déclarée reconnaissante des progrès accomplis par de nombreux pays dans l'amélioration de l'espace de protection. Le HCR participe activement aux efforts pour édifier un système européen commun d'asile et encourage les Etats à œuvrer vers une plus grande harmonisation entre les pays d'Europe. Tout en se félicitant du nouveau projet de réinstallation de l'Union européenne, elle suggère une action complémentaire pour accroître le nombre de places de réinstallation et fait remarquer que la réinstallation ne doit pas être vue comme un substitut de l'accès à la protection. La Directrice prend note des problèmes auxquels certains pays sont confrontés et plaide pour de nouvelles manières de partager la responsabilité et d'adopter des approches plus novatrices. Elle réitère également l'engagement du HCR à clore le chapitre des réfugiés et des déplacés internes en Europe.

D. Les Amériques

15. La Directrice du Bureau pour les Amériques informe le Comité de l'appui fourni par le HCR suite au tremblement de terre en Haïti avant de décrire les priorités stratégiques du Bureau pour l'année à venir. Parmi les développements prometteurs, la Conférence de San José sur la protection des réfugiés et la migration internationale devrait aboutir à des actions concrètes et la nouvelle politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain devrait être particulièrement utile dans les Amériques où les populations prises en charge vivent essentiellement dans les zones urbaines. Elle rappelle de nombreux exemples de bonne pratique dans un contexte urbain suite au Plan d'action de Mexico en 2004, notamment l'initiative concernant les « Villes de solidarité ». La Directrice se félicite ensuite des progrès accomplis dans plusieurs pays pour la promotion d'un environnement de protection favorable dans la région. En conclusion, elle souligne que le Bureau pour les Amériques a maintenant décentralisé la responsabilité en matière de fonctions opérationnelles et de contrôle au Panama.

16. Dans une déclaration conjointe pour le Groupe des Amériques et des Caraïbes, les délégations expriment leur solidarité avec les gouvernements de Haïti et du Chili suite aux tremblements de terre dans ces pays. Les délégations présentent ensuite leurs commentaires sur la nécessité d'accélérer les efforts conjoints pour élargir l'espace de protection dans la région et se félicite des activités du HCR à cet égard. Elles reconnaissent dans le plan d'action de Mexico un outil de protection essentiel pour les cadres nationaux et les programmes d'assistance en milieu urbain mais reconnaissent également la nécessité d'une plus grande participation des autorités locales et de la société civile. L'initiative « Villes de solidarité » pourrait également être étendue à d'autres régions. Parmi les autres interventions, notons une proposition visant à conclure un accord spécifique sur les déplacés internes et à préserver des ressources pour couvrir les besoins de groupes

³ Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (FRONTEX)

spécifiques. Des appels sont lancés pour une action de suivi en réponse à la Conférence de San José sur la protection des réfugiés et la migration internationale ainsi que pour l'adoption de politiques communes de migration conformes au plan d'action en dix points du HCR et aux normes internationales concernant les droits de l'homme. Un certain nombre de délégations se déclarent satisfaites de l'intervention du HCR dans la crise de Haïti et lancent un appel pour la protection des Haïtiens ayant quitté le pays suite au tremblement de terre.

17. La Directrice prend note des conseils des Etats membres sur plusieurs points, y compris la nécessité d'élargir les partenariats pour renforcer les organes chargés de l'asile et trouver des solutions au niveau régional. Elle saisit ensuite l'occasion de préciser le rôle du HCR en réponse aux tremblements de terre en Haïti et en République dominicaine, où la présence du HCR a consisté à fournir des mesures de protection dans le cadre des évacuations médicales ainsi qu'aux enfants haïtiens non accompagnés, outre différents moyens d'appui aux gouvernements dans la mise en place d'un système d'asile et d'autres institutions connexes.

E. Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)

18. Le Directeur du Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord centre ses remarques sur les situations en Afrique du Nord, en Iraq et au Yémen. Si certains progrès ont été accomplis en Afrique du Nord, l'espace de protection reste limité. Parmi les développements positifs, il convient de citer le terme qui a été mis au rapatriement des réfugiés mauritaniens en provenance du Sénégal. Eu égard à la situation en Iraq, le Directeur rapporte que l'opération du HCR a été entravée par une pénurie de fonds des donateurs ainsi que par la fatigue de l'asile dans la région. Les défis en matière de sécurité au Yémen ont eu des retombées néfastes sur les réfugiés, malgré l'engagement du Gouvernement à maintenir l'espace de protection. Il ajoute avec préoccupation que seulement 10 pour cent des fonds requis pour l'opération du HCR au Yémen avaient à ce jour été collectés.

19. La plupart des délégations se félicitent des efforts déployés par le HCR pour créer un climat propice à la protection et fournir une assistance humanitaire dans la région. Elles soulignent les besoins humanitaires et de protection constants des déplacés internes au Yémen et regrettent le rétrécissement de l'espace de protection lié aux efforts pour lutter contre les migrations irrégulières, ce qui restreint les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Certaines délégations soulèvent la question du partage de la charge et de la fourniture de ressources aux pays accueillant les réfugiés. L'attention est également attirée sur la situation en Iraq - y compris la situation des déplacés internes - ainsi que sur la nécessité d'ouvrir la voie au retour volontaire et à la réintégration.

20. Une délégation a réitéré sa demande pour le recensement et l'enregistrement des populations des camps de Tindouf en rappelant que le HCR et le PAM ont fixé leur nombre à 90 000 et que les 35 000 rations qui ont été ajoutées l'ont été en raison des inondations. Elle a estimé nécessaire de procéder à une évaluation du nombre réel par un recensement effectif dans les camps, qui serait à même de parfaire l'adéquation de l'aide.⁴

⁴ Le Haut Commissariat précise qu'il n'a aucun moyen de déterminer le nombre exact de réfugiés se trouvant actuellement à Tindouf et que tous les chiffres cités se réfèrent au nombre de rations effectivement distribuées.

21. Une délégation se dit préoccupée par les conditions de vie précaire des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf et par l'inadéquation des rations alimentaires pour faire face au nombre des réfugiés malgré l'augmentation de 90 000 à 125 000 rations. L'enregistrement de ces réfugiés est indissociable du mandat de la MINURSO et ne doit pas servir de prétexte pour se dérober d'un devoir humanitaire.⁵

22. Le Directeur exprime sa reconnaissance aux pays d'accueil de réfugiés et exhorte la communauté internationale à renforcer son appui à ces pays, citant en particulier l'opération sous-financée au Yémen. Concernant les activités du HCR en Jamahiriya arabe libyenne, le Directeur reconnaît qu'une amélioration systématique de la situation de la protection n'a pas pu être mise en œuvre dans la mesure où le HCR ne dispose pas d'un ancrage suffisant dans la région. Il a félicité le Gouvernement iraquien pour ses efforts visant à améliorer les conditions de sécurité et s'est félicité de la récente initiative de l'Union européenne de réinstaller 10 000 Iraquiens.

F. Programmes globaux et partenariats

23. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes décrit les programmes globaux et les partenariats du HCR, attirant particulièrement l'attention sur les améliorations apportées à l'enregistrement et à l'établissement de profils, grâce à la reconfiguration du logiciel d'enregistrement *proGres* et à l'élaboration de principes directeurs opérationnels et politiques pour l'établissement des profils des déplacés internes. Le Chef de la Section de la santé publique et du VIH informe ensuite les délégations des progrès accomplis dans l'intégration des réfugiés au niveau des programmes nationaux concernant le VIH/sida ainsi que concernant les efforts du HCR dans la lutte contre l'anémie. Le Directeur souligne ensuite la nécessité d'un appui soutenu et sans réserve aux programmes d'éducation du HCR.

24. Dans leurs réponses, les délégations se félicitent de l'amélioration du logiciel d'enregistrement *proGres* et demandent à être tenues informées des améliorations ultérieures dans ce domaine. Certaines délégations exhortent le HCR à poursuivre ses efforts concernant l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGDM) pour mieux répondre aux besoins des réfugiés et une délégation demande au HCR de consacrer davantage de ressources humaines à la question de la violence sexuelle et sexiste. Alors que les délégations félicitent le HCR pour le partenariat fructueux conclu avec certaines organisations non gouvernementales internationales, d'autres voient la nécessité d'être plus ouvert aux possibilités de partenariats locaux. Une délégation lance une mise en garde concernant le fait que le lien entre les secours et le développement et la recherche de l'autosuffisance pour les réfugiés pourrait favoriser l'intégration sur place tout en décourageant le rapatriement librement consenti en tant que solution privilégiée. Le HCR est encouragé à continuer d'aider les communautés hôtes qui vivent souvent dans des conditions plus difficiles que les réfugiés.

25. Le Directeur annonce sa prochaine visite au camp de réfugiés de Dadaab au Kenya où il abordera l'aménagement d'un nouvel espace dans des conditions novatrices. Il rassure les délégations sur le fait que l'AGDM et la réponse aux violences sexuelles et sexistes restent des responsabilités clés de sa Division. Tout en convenant que le rapatriement reste la solution privilégiée pour les réfugiés, il maintient que l'intégration sur place constitue une réalité dans de nombreuses situations. Il souligne également la nécessité de liens concrets entre l'aide et les secours initiaux, et les efforts de réhabilitation à long terme.

⁵ Ibid.

G. Préparation et réponse du HCR aux situations d'urgence en 2009 et 2010

26. Le Directeur de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS) décrit la nouvelle structure de sa Division avant de se concentrer sur l'étude récemment conduite de l'approche du HC en matière de gestion des crises (voir EC/61/SC/CRP.3). Ayant inspiré un nouveau plan d'action pour la Division, l'étude a souligné l'importance de : i) renforcer le rôle de protection dans la planification, la préparation et la réponse d'urgence ; ii) créer des synergies tant au sein de la Division qu'avec le reste de l'Organisation et les partenaires extérieurs ; iii) renforcer la recherche, l'analyse et l'appui à la politique générale de la Division ; iv) assurer une dotation en personnel suffisante ayant les compétences, l'ancienneté et l'expérience appropriées ; et iv) élaborer des partenariats stratégiques, y compris avec les partenaires locaux et régionaux.

27. Les délégations se déclarent reconnaissantes des efforts du HCR pour infléchir la réponse et la préparation d'urgence vers une nouvelle direction stratégique, afin de pouvoir répondre dans les 72 heures à des urgences et à fournir protection et assistance à près de 500 000 personnes. L'accent mis par le HCR sur le partenariat est le bienvenu, particulièrement au niveau local, bien que l'on souligne que ces partenariats doivent être bien coordonnés avant le début d'une crise. Le HCR est invité à effectuer une planification d'urgence précoce, y compris pour les situations au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine, et particulièrement à la lumière de la question en suspens du mandat de la MINURCAT. Des questions sont posées sur l'adéquation entre le nouveau plan d'action et les initiatives existantes à l'échelle du système telles que les trois modules conduits par le HCR et l'évaluation des besoins communs. Le HCR est invité à tenir le Comité permanent informé de l'évolution du plan d'action, y compris la manière dont les résultats sont définis et mesurés et également concernant les objectifs du Service de gestion de l'approvisionnement en matière d'efficacité et de rentabilité.

28. Concernant les partenariats au niveau local, le Haut Commissaire assistant pour les opérations suggère au HCR d'investir résolument dans le développement de capacités nationales, éventuellement en créant un fonds à cette fin. Répondant à une question concernant le mécanisme d'alerte précoce du HCR, le Directeur explique que l'Organisation est passé d'un système de gestion de l'information interne, *Action Alert*, à un système interinstitutions intégré en temps réel. Concernant la planification pour imprévus, il présente au Comité l'examen récemment achevé de tous les plans pour imprévus, faisant remarquer que la Guinée, la Somalie et le Zimbabwe figurent également sur la liste.

H. Evaluation des besoins globaux : établissement de priorités

29. Présentant le point sur « l'évaluation des besoins globaux : établissement de priorités » (EC/61/SC/CRP.4), le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) déclare que l'adoption de l'évaluation des besoins globaux (EBG) a mis l'accent sur l'importance de procéder à des choix judicieux et à établir des priorités entre les activités. Il explique ultérieurement le processus en vertu duquel le terrain établirait des priorités entre les interventions de survie et les activités de protection clés mais note que des différences pourraient se faire jour en fonction du rôle du HCR dans différents contextes opérationnels.

30. Bien que les délégations aient appuyé l'approche de la planification basée sur les besoins, un certain nombre de questions restent sans réponse, y compris ce qui se passerait si la couverture financière n'était pas intégrale ; comment les fonds non affectés seraient

répartis entre les piliers ; et comment établir une priorité parmi les secteurs de survie. Il est important que le HCR soit en mesure d'expliquer clairement la nature des besoins, comment sont établies les priorités et quels besoins ne seront pas satisfaits. Le HCR puise une source d'encouragement dans la collaboration étroite avec les partenaires d'exécution concernant l'établissement des priorités et admet qu'il est crucial que l'évaluation des besoins globaux soit alignée sur les efforts interinstitutions, y compris l'évaluation des besoins multisectoriels. Dans ce contexte, une délégation demande que les situations prolongées de réfugiés afghans au Pakistan et en République islamique d'Iran fasse l'objet de priorités au niveau de l'évaluation des besoins globaux. Le HCR est invité à gérer les attentes par le biais d'un meilleur réseau de communication avec les parties concernées, y compris les bénéficiaires, les partenaires et les autorités locales. Enfin, on note que les plans d'opérations par pays ne figurent plus sur le site du HCR et des précisions sont demandées sur la date à laquelle les donateurs auront accès à *Global Focus*.

31. Le Directeur rassure le Comité sur le fait que l'accès à *Global Focus* sera prochainement ouvert mais un travail supplémentaire doit être accompli pour fournir une information claire et cohérente aux donateurs dans ce nouveau système.

IV. Protection internationale : présentation du thème de l'enregistrement des naissances

32. Le Directeur de la Division de la protection internationale présente le thème de l'enregistrement des naissances (voir EC/61/SC/CRP.5) proposé en tant que thème de conclusion aux fins d'adoption par la 61^e session plénière du Comité exécutif. Il indique la raison d'être de ce thème et explique sa répercussion sur la protection, particulièrement eu égard à la question de l'apatridie. Le Directeur précise les risques de protection encourus en cas de non enregistrement des enfants réfugiés et note le taux très faible d'enregistrement des naissances dans les camps ainsi qu'en milieu urbain. Il souligne que la question fait partie des priorités stratégiques globales du HCR et demande une approche concertée, non seulement avec les Etats mais également avec d'autres institutions des Nations Unies telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

33. Un grand nombre de délégations partagent la préoccupation du HCR concernant le faible niveau d'enregistrement des naissances et appuie vigoureusement l'examen du thème proposé pour une conclusion. D'autres se déclarent préoccupées par les ramifications éventuelles, particulièrement les implications concernant le droit d'acquérir la nationalité du pays hôte et demandent une étude et une discussion plus approfondies. Plusieurs pays soulignent la nécessité de donner la priorité à la conclusion sur les personnes handicapées, préoccupés de voir que ce thème sera reporté si l'on envisage d'adopter une deuxième conclusion. D'autres délégations demandent l'élargissement des partenariats au-delà des Nations Unies ainsi que la définition plus précise des rôles des acteurs, y compris celui des gouvernements.

34. Le Directeur reconnaît les préoccupations de certaines délégations et la nécessité d'en discuter plus avant. Il précise que l'enregistrement des naissances a simplement facilité la conservation de la nationalité des parents et est totalement indépendant du processus de naturalisation des pays hôtes. En réponse aux préoccupations concernant la nécessité d'accorder la priorité à la conclusion sur les personnes handicapées, il rappelle que dans le passé, le Comité exécutif a souvent adopté plusieurs conclusions au cours de la même année et propose de tenir une réunion consultative informelle pour discuter de la question et convenir d'un texte pour un projet de conclusion.

V. Politique de programme/protection : Exposé sur le Dialogue du Haut Commissaire en 2009 sur les défis pour les personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain

35. Le Directeur de la Division de la protection internationale présente aux délégations les résultats de la réunion du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection en décembre 2009 qui s'est concentrée sur défis pour les personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain. Il fait état de six principaux domaines où une action de suivi est nécessaire : i) l'identification de six villes pilotes où le HCR pourrait s'engager avec les partenaires dans la mise en œuvre de la politique concernant les réfugiés urbains publiée en 2009 ; ii) la conduite d'une évaluation en temps réel sur des sites pilotes pour identifier les bonnes pratiques et les problèmes rencontrés ; iii) une révision de la politique concernant les réfugiés urbains sur la base des commentaires recueillis lors du Dialogue ainsi que lors des consultations avec les ONG en juin 2009 ; iv) le recueil et la diffusion des bonnes pratiques ; v) l'harmonisation des pratiques concernant les déplacés internes vivant dans les camps et à l'extérieur des camps ; et v) l'achèvement d'une étude conjointe sur la coopération éventuelle liée aux déplacements urbains entre le HCR et « *Cities' Alliance* ». Enfin, le Directeur fait état des progrès accomplis suite aux deux réunions du Dialogue portant respectivement sur l'asile et la migration ainsi que sur les situations de réfugiés prolongées.

36. Les délégations se félicitent de cette mise à jour et offrent leur coopération concernant le suivi. Le HCR est encouragé à créer de nouveaux partenariats avec un large éventail d'acteurs. Un thème récurrent concerne la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et d'autres acteurs au niveau communautaire tout en évitant l'établissement de structures parallèles. Les délégations demandent également plus d'informations sur l'initiative concernant les villes pilotes. Elles recommandent de fournir au personnel sur le terrain des principes directeurs au niveau opérationnel et demandent à ce que les autorités locales ainsi que les partenaires d'exécution du HCR soient inclus dans ce processus. Certaines délégations ont des questions concernant les implications financières alors que d'autres soulignent la nécessité d'un partage de la charge. Une délégation lance une mise en garde sur le fait que ces principes directeurs en matière de politique générale doivent être conformes aux politiques gouvernementales existantes.

37. Le Directeur admet que les bonnes pratiques doivent être tirées d'un large éventail d'expériences, y compris les gouvernements et les milieux d'experts. Une nouvelle approche commune en matière de politique générale est nécessaire pour les déplacés internes à l'extérieur des camps et il convient de renforcer les partenariats stratégiques opérationnels et politiques, tout particulièrement ceux qui impliquent les partenaires locaux. Concernant les implications financières, le Directeur informe le Comité que la politique générale en matière de réfugiés urbain ainsi que leurs besoins respectifs ont déjà été pris en considération au moment de préparer le budget de 2011.

VI. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines

A. Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la comptabilité de 2008 et des années antérieures

38. Le Contrôleur fournit une actualisation de l'état de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour la comptabilité de 2008 et les années antérieures (voir EC/61/SC/CRP.6). Elle explique que les rapports du Comité sur les comptabilités de 2006 et 2007 sont clos, toute recommandation résiduelle ayant été intégrée dans la comptabilité de 2008. Sur les 19 recommandations, 13 ont trait à quatre principaux secteurs identifiés conjointement avec le Comité des commissaires aux comptes : i) la mise en œuvre des attestations d'audit par les partenaires ; ii) la gestion des actifs ; iii) la comptabilisation des contributions ; et iv) le passif lié aux prestations à et après la cessation de service. En conclusion, elle souligne les progrès importants accomplis au cours des années écoulées concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et réitère l'engagement du HCR à régler les problèmes soulevés et à assurer le suivi des autres recommandations.

39. Les délégations félicitent le HCR pour les progrès accomplis et les mesures concrètes prises, particulièrement eu égard à la mise en œuvre des attestations d'audit. Elles mentionnent tout particulièrement l'utilité des matrices fournies. Les délégations exhortent le HCR à s'efforcer d'arriver à un taux de 100 pour cent d'attestations d'audit et à continuer d'informer le Comité sur les progrès à cet égard. Certaines délégations demandent davantage de mécanismes de contrôle, y compris l'établissement d'un Comité indépendant de contrôle et un système de contrôle interne pour mieux assurer la justification des dépenses ainsi que la rentabilité. Une délégation demande des précisions concernant le cadre d'obligation redditionnelle de gestion globale afin de clarifier l'obligation de rendre des comptes et les responsabilités des fonctionnaires dans leurs domaines de compétence.

40. Le Contrôleur explique que les responsabilités au niveau de ce cadre, l'autorité et l'obligation redditionnelle attribuées aux fonctionnaires et exprimées dans les descriptions d'emploi pourraient être liées à la gestion de la performance. Concernant l'assurance maladie à et après la cessation de service, le HCR attend la décision du Secrétaire général non encore annoncée. Entre temps, il a l'intention d'entamer des pourparlers bilatéraux et a nommé un nouvel administrateur chargé de la politique générale afin d'élaborer une stratégie de financement.

B. Exposé sur le processus de changement de structure et de gestion au HCR

41. Le Haut Commissaire adjoint présente le thème concernant le changement de structure et de gestion avec quelques remarques sur ses premières impressions depuis sa prise de fonction le mois précédent. Il fait quelques commentaires sur les aspects des réformes visant à fournir au HCR une image plus claire des besoins et des déficiences ainsi que des éléments de comparaison sur la base desquels le HCR pourrait établir des priorités au niveau opérationnel. Il estime le HCR doit accorder la priorité au suivi, à la coordination et à la communication, tant au sein de l'Organisation qu'avec les partenaires, y compris les gouvernements.

42. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion des ressources humaines complète l'information fournie par le Haut Commissaire adjoint par une mise à jour sur la composante des ressources humaines dans le processus de réforme. Cette mise à jour inclut le Centre de services globaux à Budapest, la nouvelle Section d'appui à la gestion des carrières, les efforts actuels pour réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation ainsi que la nouvelle politique d'affectation et de nomination. Il note que la nouvelle initiative de 2010 a pour but de rénover la politique de recrutement.

43. Les délégations se félicitent des efforts constants eu égard au processus de changement de structure et de gestion, y compris dans le domaine des ressources humaines. En même temps, elles soulignent qu'il s'agit d'une année importante pour le HCR au niveau des résultats. Un certain nombre de délégations se déclarent préoccupées par l'intégration des administrateurs auxiliaires dans le fichier des administrateurs internationaux et l'impact de la nouvelle politique de recrutement sur les administrateurs auxiliaires et exhortent le HCR à trouver une solution pour maintenir la porte ouverte à cet égard. D'autres déclarent que si le travail des administrateurs auxiliaires est apprécié, tous les pays ne peuvent pas se permettre de les parrainer et qu'il est important de veiller à la diversité au niveau du recrutement. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion des ressources humaines rassure les délégations sur le fait que les nouvelles politiques mises en œuvre offriront des possibilités aux administrateurs auxiliaires mais souligne également que l'objectif du HCR est de recruter les meilleurs éléments possibles et que cela enjoint également de veiller à la diversité.

C. Exposé sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général

44. L'Inspecteur général présente un aperçu des travaux de son Bureau, y compris les rôles et responsabilités et comment ils s'intègrent dans les mécanismes de contrôle du HCR. Des présentations distinctes sont également faites sur les trois fonctions clés du Bureau : inspection, investigation et enquêtes spécifiques.

45. Les délégations se félicitent des efforts déployés par l'Inspecteur général afin de renforcer l'action de son Bureau. Il est important que son Bureau dispose de ressources suffisantes et adéquates, tant humaines que financières, afin de mettre en œuvre la « feuille de route ». Le HCR est exhorté à assurer des complémentarités entre l'ensemble de ses fonctions de contrôle. Plusieurs délégations demandent des informations sur les progrès accomplis dans la constitution d'un Comité consultatif extérieur qui devrait renforcer l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général. Les délégations se déclarent également préoccupées par le nombre élevé d'allégations de mauvaise conduite affectant directement les bénéficiaires et demandent une explication concernant cette augmentation importante en 2009.

46. L'Inspecteur général indique les progrès accomplis dans la mise en place du Comité consultatif extérieur, y compris l'adoption du mandat et la sélection de deux des trois membres du Comité. Concernant les allégations de mauvaise conduite du personnel, l'Inspecteur général précise que cette augmentation pourrait être attribuée au mécanisme de plaintes en ligne qui a facilité l'établissement de rapports mais aussi que le code de conduite a un impact au niveau comportemental parmi le personnel. Il souligne que son Bureau est centré sur la prévention et que le Centre d'apprentissage global de Budapest contribue à aider les gestionnaires à conduire les opérations afin de servir l'intérêt supérieur des bénéficiaires et du personnel.

D. Exposé sur les progrès vers la parité dans la dotation en personnel du HCR

47. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines informe le Comité des mesures actuellement prises pour parvenir à la parité au niveau des ressources humaines du HCR. Il souligne trois composantes clés de la stratégie mise en place pour atteindre cette parité, soit une plus grande prise de conscience, une meilleure obligation redditionnelle, une amélioration du recrutement et de la conservation du personnel et l'institutionnalisation de la politique de parité. Concernant l'obligation redditionnelle, il fait une démonstration du système en ligne de pointage concernant le genre et la diversité. Il fait ensuite référence à un certain nombre d'initiatives prises pour conserver le personnel, y compris des modalités de travail flexibles, l'option d'un congé spécial sans solde et l'appui à la mobilité interinstitutionnelle. Le Directeur présente des statistiques comparatives afin d'illustrer les tendances à différents niveaux, notant la lenteur des progrès et exprimant l'engagement de la Division à poursuivre ses efforts pour parvenir à cette parité à tous les niveaux du personnel.

48. Un certain nombre de délégations se félicitent des résultats enregistrés et déclarent appuyer les efforts qui seront entrepris dans ce sens. Certaines questions sont posées sur les méthodologies utilisées au niveau du choix du personnel féminin ; la diminution du pourcentage de femmes Représentantes ; l'impact de l'entrée du HCR dans le programme de mobilité du personnel et de double carrière aux Nations Unies. L'importance d'une représentation appropriée des hommes et des femmes sur le terrain ayant un contact direct avec les populations prises en charge, par exemple au niveau des postes de protection, est soulignée en tant que secteur critique. Le HCR est également invité à conjuguer ses efforts en matière de parité à ceux concernant la répartition géographique équilibrée.

49. Le Directeur fournit une information sur la façon dont les femmes sont recrutées, nommées et promues tout en garantissant la qualité et le mérite au niveau du processus décisionnel. Il explique que le pourcentage de « Femmes Représentantes » s'est accru depuis 2004 et que la carte de marquage permettrait d'identifier les secteurs où une attention prioritaire est nécessaire. Il assure les délégations que le HCR encourage activement la diversité géographique, y compris au niveau de sa politique de recrutement.

VII. Budgets-programmes et financement

50. Le Contrôleur/Directeur de la Division de la gestion administrative et financière fournit une mise à jour sur la situation financière globale de 2009 sur la base d'estimations quasi définitives avant la clôture des comptes (voir EC/61/SC/CRP.7 et Corr.1 (anglais seulement)). Concernant les tendances globales, elle indique que les budgets-programmes annuel et supplémentaires pour 2009 ont fait l'objet d'un appui généreux. Le Budget-programme annuel est quasiment intégralement financé alors que les programmes supplémentaires étaient financés à 67 pour cent. La Directrice de la Division des relations extérieures fournit une ventilation des contributions volontaires pour 2009, notant qu'en dépit de la crise financière, c'est une année record au niveau des contributions annuelles dans l'histoire du HCR. Elle exprime sa profonde reconnaissance concernant les financements prévisibles, précoces et flexibles, cruciaux pour les opérations du HCR.

51. Eu égard à l'année en cours, le Contrôleur souligne que le Budget annuel de 2010 représente la première année du Budget-programme biennal 2010-2011 approuvé par la 60^e session du Comité exécutif en octobre 2009. Ce Budget biennal a été préparé sur la base d'une évaluation des besoins globaux dans le cadre de la nouvelle structure budgétaire à quatre piliers. Le Budget annuel approuvé pour 2010 s'élève à 2 778,4 millions de dollars

E.-U. pour les activités totales au niveau des quatre piliers. Depuis janvier 2010, trois budgets supplémentaires ont été approuvés, d'une valeur totale de 38,6 millions de dollars E.-U. Ces budgets ont trait à l'augmentation des activités et à la réponse d'urgence en faveur des réfugiés et des déplacés internes au Congo (21,9 millions), au Yémen (10,9 millions) et en République centrafricaine (5,8 millions). En conséquence, le Budget annuel total combiné pour 2010 s'élève actuellement à 3 045,8 millions de dollars E.-U.

52. Les délégations demandent davantage de consultations sur les budgets supplémentaires ainsi que sur toute modification apportée au Budget annuel. Des préoccupations sont exprimées concernant le projet de décision contenu à l'annexe VIII et son implication sur le budget de 2010 approuvé par le Comité exécutif en octobre 2009 à la lumière du nouveau Règlement de gestion adopté par le Comité exécutif en décembre 2009. Concernant ce dernier point, le Contrôleur explique qu'étant donné son objectif d'adopter les IPSAS en 2011, il est important de définir le budget approuvé du HCR en regard duquel toutes les dépenses seront présentées au Comité exécutif. Afin de veiller à ce que le HCR continue d'avoir un budget en regard duquel l'intégralité des dépenses sera reportée, il est impératif d'envisager les budgets supplémentaires comme des ajustements ou des ajouts au Budget-programme biennal approuvé par le Comité exécutif en octobre dernier. Il n'y a toutefois aucune obligation, au niveau du projet de décision, de financer le Budget-programme biennal approuvé par le Comité exécutif en octobre ni l'un quelconque de ses ajustements (budgets supplémentaires).

53. Le projet de décision sur les Budgets-programmes et le financement en 2010 (voir annexe I) est adopté.

VIII. Questions diverses

54. En l'absence d'autres questions à débattre, le Président clôt la réunion.

Annexe I

Décision sur les Budgets-programmes et le financement en 2010

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif, prise à sa 60^e session, concernant les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes (A/AC.96/1078, par. 14), ainsi que ses débats au titre du point concernant le financement et les budgets-programmes lors de la 46^e réunion du Comité permanent,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités pour réduire le fardeau pesant sur les pays hôtes, particulièrement les pays en développement,

1. *Note* que les besoins globaux du HCR au titre de son budget annuel pour 2010, sur la base des besoins actuellement connus, s'élèvent à 3 045,8 millions de dollars E.-U. ;
2. *Note* que les budgets supplémentaires pour 2010 s'élèvent à 38,6 millions de dollars E.-U. au titre des programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
3. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues survenant en 2010 pourraient nécessiter des budgets supplémentaires élargis ou additionnels et que des ressources additionnelles par rapport aux budgets existants seraient nécessaires pour couvrir ces besoins ; et
4. *Exhorte* les Etats membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir l'Office du Haut Commissaire, à répondre avec générosité, rapidité et dans un esprit de solidarité, à son appel de ressources pour financer la dotation annuelle approuvée pour 2010 ainsi que les besoins au titre des budgets-programmes supplémentaires de 2010.

Annexe II

Suite à donner

1. De nouvelles requêtes ont été faites en vue d'obtenir une matrice identifiant les responsabilités des différents organes de contrôle et consultatifs du HCR.
2. Le HCR a été invité à tenir le Comité permanent informé de tout nouveau budget supplémentaire/amendement au Budget annuel.
3. Les délégations ont demandé au HCR de fournir des actualisations périodiques sur les progrès accomplis concernant l'évaluation des besoins globaux, y compris les priorités et les difficultés, et de communiquer ces informations à d'autres institutions des Nations Unies.
4. Le HCR a été invité à préciser la date à laquelle les membres du Comité exécutif auraient accès à *Global Focus*.